

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Monsieur Michel LEROY, Maître de conférences, Directeur du service de la Formation Ouverte A Distance, (FOAD)

à l'effet de signer, pour la FOAD,

- les attestations de présence aux examens
- les relevés de connexion
- les dossiers de financement OPCA
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue
- les contrats et les conventions de FOAD

En cas d'absence de Monsieur Michel LEROY, Madame Aurélie DARIO, Responsable administrative du service de la FOAD reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur Michel LEROY et Madame Aurélie DARIO en date du 19 octobre 2021.

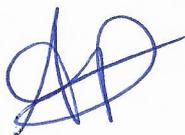
Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

Le délégataire,

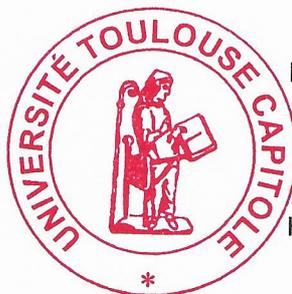


Michel LEROY

La délégataire,



Aurélie DARIO



Le Président,



Hugues KENFACK